

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 12 mars 2015 à 16h30, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard, Paul André Ricard et Howard Welburn, formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

15-03-12-3771

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 12 mars 2015 à 16 h 40.

Adopté

Renonciation à l'avis de convocation

Considérant qu'il est requis de tenir une séance extraordinaire du conseil municipal dans le but de régler un sujet urgent à savoir : Règlement du litige avant le début du procès prévu pour le 16 mars 2015 opposant la Ville et le Canton de Havelock dans le dossier de l'entente intermunicipale pour la fourniture de service de la collecte et du transport des déchets domestiques;

Considérant que tous les membres du conseil municipal ont été convoqués le jour même de la séance;

Considérant l'article 325 de la Loi sur les cités et villes que tout membre du conseil présent à une séance extraordinaire peut renoncer par écrit à l'avis de convocation de cette séance;

15-03-09-3772

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que les membres du conseil de la Ville de Huntingdon présents à la salle des délibérations le 12 mars 2015 à 16h30 renoncent à l'avis de convocation prévoyant un délai de 24 heures pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Renonciation à l'avis de convocation;
- C) Adoption de l'ordre du jour;
- D) Règlement du litige opposant la Ville de Huntingdon et le Canton de Havelock ;
- E) Autorisation – Mandat à Me Martin Filion;
- F) Période de questions;

Levée de la séance

Adopté

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance extraordinaire du jeudi 12 mars 2015, à 16h30, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- G) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- H) Renonciation à l'avis de convocation;
- I) Adoption de l'ordre du jour;
- J) Règlement du litige opposant la Ville de Huntingdon et le Canton de Havelock ;
- K) Autorisation – Mandats à Me Martin Filion;
- L) Période de questions;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

15-03-12-3773

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 12 mars 2015 à 16h30 tel que présenté.

Adopté

Règlement hors Cour du litige opposant la Ville de Huntingdon et le Canton de Havelock

Considérant que la Ville de Huntingdon a entrepris en 2013 des procédures judiciaires contre la municipalité du Canton de Havelock pour non-respect de l'entente intermunicipale pour la fourniture de service de la collecte et du transport des déchets domestiques de la municipalité du Canton de Havelock par la Ville de Huntingdon;

Considérant la demande reconventionnelle de la municipalité du Canton de Havelock;

Considérant que l'avis d'audition est fixé pour le 16 et 17 mars 2015, dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 760-17-003229-138;

Considérant que les frais juridiques qu'engendreraient un procès tant pour la partie demanderesse que pour la partie défenderesse;

Considérant le désir des parties de régler le dossier, et ce, sans admission ni reconnaissance de responsabilité de part et d'autre, chaque partie payant ses propres frais;

15-03-12-3774

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon accepte de régler le dossier juridique l'opposant à la municipalité du Canton de Havelock et ce, sans admission ni reconnaissance de responsabilité de part et d'autre, chaque partie payant ses propres frais;

D'autoriser le maire André Brunette et la directrice générale Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, tout document permettant de donner effet à la présente résolution relativement aux dossiers judiciaires de la Cour supérieure portant le numéro de dossier 760-17-003229-138.

Adopté

Mandats à Me Martin Filion

Considérant que certains dossiers litigieux relatifs au parc industriel requièrent les services d'un avocat.

15-03-12-3775

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal mandate Me Martin Filion pour représenter la Ville de Huntingdon dans les dossiers suivants :

- La corporation des Négociants MAR-QUE (Joseph Jakubiak)
- Entreprise Indifini
- Jakers Treats Inc

Adopté

Période de questions

Aucune question.

Levée de la séance

15-03-12-3776

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 16 h 56.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière